

e-cie vie , Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros Entreprise régie par le Code des assurances 440 315 612 RCS Paris

Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Bulletin de versement sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2

Souscripteur* :	Co-souscripteur** :
	Date de naissance** :
Adresse :	Adresse :
Nom du Contrat* :	
Numéro de Contrat* :	
Courtier:	
*Ces données sont obligatoires, à défaut la demand	e de versement ne sera pas prise en compte
**Ces données sont obligatoires en cas de co-souso prise en compte	cription du contrat, à défaut la demande de versement ne sera pa
Mesdames, Messieurs,	
Par la présente, et conformément aux Conditions Gé	énérales du contrat <i>(cocher la case correspondante)</i> :
□ Nouvelle souscription	
Je souhaite effectuer un versement initial d'un m compte SCPI MULTIMMOBILIER 2.	nontant de €, sur le support en unités d
Joindre impérativement le Bulletin de sousc versement initial.	cription sur lequel sera indiquée la répartition totale d
L'investissement sur le support en unité de versement initial et à 200 000€ maximum.	compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera limité à 50 % de
□ Versement libre	
J'effectue sur mon contrat un versement libre d'un unités de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2.	montant de \in , à investir sur le support e
Joindre impérativement le Bulletin de versen versement libre.	nent libre sur lequel sera indiquée la répartition totale d
L'investissement dans le support en unité de versement libre complémentaire et à 200 000€	e compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera limité à 50 % de C maximum.
Mode de règlement :	
□ par chèque bancaire, ci-joint n° et tiré sur le compte du Souscripteur, aupré	libellé à l'ordre de e-cie vie exclusivemen ès de la banque : °
par virement (joindre obligatoirement ur vie exclusivement	ne copie de l'avis d'exécution du virement) sur le compte de e-ci
Tout versement en espèces est exclu.	
	<u> </u>
	Paraphe(s)



e-cie vie, Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros Entreprise régie par le Code des assurances 440 315 612 RCS Paris Siège Social: 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris

Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Je prends connaissance de l'avenant à la Note d'Information valant Conditions Générales de mon contrat sur les conditions d'investissement sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2.

AVENANT A LA NOTE D'INFORMATION VALANT CONDITIONS GENERALES

ARTICLE 1 / DISPOSITIONS ESSENTIELLES

Pour les contrats comportant un encadré « Dispositions Essentielles », la rubrique « Autres frais » du point 5 de l'encadré « Dispositions Essentielles» de la Note d'Information valant Conditions Générales est complétée comme suit:

Frais applicables à l'investissement et au désinvestissement sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2 :

- Lors d'un investissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est majorée de 1%.
- Lors d'un désinvestissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2, la valeur retenue qui correspond à la valeur de réalisation est minorée de 1%.

Les autres dispositions de cet encadré demeurent inchangées.

ARTICLE 2: CONDITIONS D'INVESTISSEMENT SUR LA SCPI MULTIMMOBILIER 2

La demande d'investissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 pourra ne pas être prise en compte ou prise en compte partiellement et ce en fonction du montant de l'enveloppe globale d'investissement disponible sur la SCPI MULTIMMOBILIER 2

L'investissement sur l'unité de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera réalisé uniquement lors d'un versement initial ou d'un versement libre. Cette unité de compte n'est pas éligible dans le cadre des options proposées au contrat.

L'investissement sur le support en unités de compte SCPI MULTIMMOBILIER 2 sera limité à 50 % du versement initial ou libre complémentaire et à 200 000€ maximum.

Lors d'un investissement et conformément à l'article A131-3 du code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est majorée de 1 %.

Lors d'un désinvestissement et conformément à l'article A131-3 du code des assurances, la valeur retenue est égale à la valeur de réalisation. Cette valeur est minorée de 1 %.

Le versement correspondant à la distribution du revenu est trimestriel et intervient à la fin du mois suivant la fin du trimestre civil.

Par dérogation à l'article « dates de valeur » des Conditions Générales du contrat, la valeur des parts des supports en unités de compte retenue est :

- en cas de versement initial ou libre : du dixième (10ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant l'encaissement effectif des fonds par l'Assureur, sous réserve de la réception des pièces nécessaires.
- En cas de rachat total, rachat partiel, décès de l'assuré (uniquement pour les contrats d'assurance vie) et terme : du dixième (10ème) jour ouvré maximum (ou le cas échéant, le premier (1er) jour de cotation qui suit) suivant la réception par l'Assureur d'une demande de règlement, accompagnée de l'intégralité des pièces.

Sous réserve que l'investissement soit effectué 3 jours ouvrés avant la fin du mois (M), les parts de la SCPI MULTIMMOBILIER 2 portent jouissance à partir du premier jour du 4ème mois (M+4) suivant l'investissement. Dans le cas contraire, les parts de la SCPI MULTIMMOBILIER 2 portent jouissance à partir du premier jour du 5ème mois (M+5) suivant l'investissement

En cas de désinvestissement, les parts de la SCPI MULTIMMOBILIER 2 portent jouissance jusqu'à la distribution précédente.

Souscripteur : Co-Souscripteur :	
Paraphes(s)	



e-cie vie , Société Anonyme au capital de 86 950 710 euros Entreprise régie par le Code des assurances 440 315 612 RCS Paris Siège Social : 7/9 boulevard Haussmann - 75009 Paris Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

Les revenus générés par l'unité de compte **SCPI Multimmobilier 2** sont distribués par l'assureur et affectées au contrat à hauteur de 85 % diminués des frais de gestion du contrat. Ces revenus sont réinvestis dans la SCPI Multimmobilier 2 ou, si la SCPI Multimmobilier 2 est fermée à la commercialisation et/ou les parts de la SCPI Multimmobilier 2 ne seraient plus disponibles, sur l'un des supports d'investissement disponible au sein du contrat et sous les mêmes conditions qu'un versement libre.

Je vous retourne un exemplaire du présent avenant signé et conserve le second exemplaire.

Je déclare avoir pris connaissance des termes des présentes et les accepte sans réserve. Je reconnais avoir reçu et pris connaissance de la notice d'information financière de la SCPI MULTIMMOBILIER 2 et notamment de ses principales caractéristiques.

Je déclare avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prenais à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'ai souscrites.

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Fait à	le	;			
Souscripteur :					
Co-souscripteur :					
Signature(s) du (des) Sou (En trois (3) exemplaires		s) de la mention m	anuscrite « Lu et ap	pprouvé »	

Les informations demandées sont nécessaires aux fins de satisfaire à votre demande ou d'effectuer des actes de souscription ou de gestion de vos contrats. Ces informations, de même que celles recueillies ultérieurement, pourront être utilisées par Generali Vie pour des besoins de connaissance client, de prospection (sous réserve du respect de votre droit d'opposition ou de l'obtention de votre accord à la prospection conformément aux exigences légales) d'animation commerciale, d'études statistiques, de recouvrement, d'évaluation et gestion du risque, de sécurité et prévention des impayés et de la fraude, de respect des obligations légales et réglementaires.

Ces informations pourront être communiquées en tant que de besoin et au regard des finalités mentionnées ci-dessus, aux entités du Groupe Generali en France, ainsi que si nécessaire à ses partenaires, intermédiaires et réassureurs, sous-traitants et prestataires, dans la limite nécessaire à l'exécution des tâches qui leur sont confiées. Par ailleurs, en vue de satisfaire aux obligations légales et réglementaires, Generali Vie peut être amené à communiquer des informations à des autorités administratives ou judiciaires légalement habilitées.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et d'opposition pour motifs légitimes sur l'ensemble des données vous concernant que vous pouvez exercer sur simple demande auprès de Generali Vie , Direction de la Conformité - 7, boulevard Haussmann, 75440 PARIS CEDEX 09.